

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/98

20 mai 1998

(98-2115)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU

Déclaration distribuée par M. Chih-kang Wang,
Ministre des affaires économiques
(en qualité d'observateur)

Cette année, qui est celle du cinquantième anniversaire de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le prédécesseur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), est importante pour le commerce mondial. Elle coïncide également avec la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC, occasion à laquelle les Ministres se réunissent pour préparer les discussions du prochain millénaire.

C'est avec succès que l'OMC a pris la suite du GATT pour mettre en place un cadre multilatéral solide pour le commerce, étayé par un ensemble de règles bien négociées et un programme élargi traitant de questions qui vont bien au-delà de l'abaissement des droits de douane applicables au commerce des marchandises. La mise en oeuvre complète et rapide des engagements est un élément-clé de l'accomplissement du mandat de l'OMC. Si l'on considère les trois dernières années d'efforts déployés collectivement par les Membres, l'OMC a contribué pour une large part à fixer le rythme de la libéralisation du commerce. Cela étant, l'environnement commercial n'est pas statique et les tâches délicates à accomplir ne manquent pas. L'interdépendance croissante des pays commerçants a entraîné l'apparition de certaines questions liées au commerce. L'étendue de cette interdépendance est malheureusement démontrée par la récente crise financière en Asie.

A ce sujet, nous avons la chance d'être moins touchés que d'autres pays émergents depuis qu'est survenue cette crise qui en a secoué beaucoup d'autres durant les derniers mois. Nous ne sommes pas complètement épargnés, mais nous avons continué de faire le point et de tirer les leçons de la crise financière. Cette dernière a montré une nouvelle fois l'efficacité de la politique de libéralisation progressive menée par mon gouvernement.

Aux Membres, nous tenons à affirmer avec force que ce n'est le moment ni de prendre des mesures protectionnistes ni de suspendre ou de retarder indûment le processus de réforme. En fait, il est plus important que jamais de maintenir la dynamique du processus de libéralisation des échanges que la communauté commerciale mondiale a mis un demi-siècle à réaliser. De cette crise, nous tirerons des enseignements nous permettant de réexaminer notre approche et de procéder aux modifications nécessaires alors que nous allons franchir les portes du prochain millénaire. A cet égard, nous aimerions que les institutions concernées renforcent la coordination et l'intégration lorsqu'elles proposent des solutions à la crise. Cela pourrait commencer par une coordination plus étroite entre le FMI et l'OMC en vue de mettre en place une structure viable pour que les pays oeuvrent ensemble.

Accession à l'OMC

La politique de libéralisation menée par notre gouvernement correspond également à notre demande d'accéder à l'OMC. Plus de huit années ont passé depuis que nous avons soumis notre demande d'accession au GATT, puis à l'OMC lors de l'institution de cette dernière en 1995. Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier les Membres de l'OMC qui ont participé au processus d'accession de notre pays pour leur soutien et leur coopération.

Nous avons fait des progrès très importants dans les négociations bilatérales relatives à l'accès au marché; il ne reste que deux Membres avec lesquels nous devons poursuivre les consultations et les questions en suspens sont très limitées. Notre objectif est d'achever très prochainement toutes les négociations bilatérales. Pour cela, nous continuerons de rechercher la coopération et l'assistance de nos partenaires commerciaux.

Parallèlement aux progrès accomplis dans les négociations bilatérales, nous avons continué d'améliorer l'ensemble des modalités de notre accession. Cet exercice est complété par une révision de nos lois et réglementations nationales pour faire en sorte qu'elles soient compatibles avec les règles de l'OMC.

En outre, nous avons participé aux négociations sur l'ATI et mis en oeuvre les prescriptions de cet instrument sur une base NPF; et à présent, nous participons activement aux négociations sur l'ATI-II. Les résultats de l'ATI-I et de l'ATI-II seront inclus dans notre liste d'engagements pris dans le cadre de l'accession, et feront partie des obligations découlant pour nous de l'OMC au moment de notre accession.

Nous avons pris beaucoup de décisions difficiles et fait de nombreux sacrifices au niveau national dans nos efforts pour améliorer les modalités de notre accession, avec pour résultat que nous présenterons un ensemble d'engagements sans précédent. C'est là la preuve de notre détermination à devenir Membre de l'OMC et de notre engagement en faveur du système commercial multilatéral.

Mise en oeuvre des Accords et des Décisions ministérielles de l'OMC

Les Accords de l'OMC sont les résultats d'une série de négociations longues et difficiles; ils sont aussi des éléments importants d'un plan de libéralisation global et ambitieux élaboré collectivement par les Membres. Il est capital de les mettre intégralement en oeuvre dans les délais fixés pour faire progresser encore la libéralisation du commerce. Il convient de noter que les débats postérieurs au Cycle d'Uruguay sur la mise en oeuvre des Accords de l'OMC, notamment dans les domaines de l'administration des importations de produits agricoles et de la transparence des divers systèmes et politiques intérieurs qui ont une incidence sur le commerce, ont déjà été pris en compte dans notre processus d'accession. Nous sommes certains que, au moment de notre accession, nous serons prêts à mettre intégralement en oeuvre les prescriptions des Accords de l'OMC et capables de le faire, à une ou deux exceptions près, pour lesquelles des périodes de transition sont prévues.

Nous appuyons également les initiatives prises à la Conférence ministérielle de Singapour et postérieurement à celle-ci en vue de renforcer le système commercial multilatéral et de poursuivre les objectifs de l'OMC. En particulier, nous voudrions formuler les observations suivantes:

- Nous nous félicitons des résultats de la Réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés, nous étudierons la possibilité d'apporter notre appui aux programmes d'assistance technique et nous participerons au débat sur l'amélioration de l'accès aux marchés pour les pays les moins avancés.

- Nous souhaitons que se poursuivent les débats sur le commerce et la concurrence, le commerce et l'environnement, le commerce et l'investissement, et la transparence des marchés publics, car les questions en jeu sont essentielles pour étendre et renforcer la libéralisation du commerce. Il importe cependant de maintenir un équilibre des intérêts des différents participants afin que ces efforts bénéficient du soutien maximum.

Activités futures de l'OMC

Les Accords, Accords plurilatéraux et Décisions et Déclarations connexes de l'OMC contiennent des éléments concernant le réexamen des dispositions existantes et les travaux et négociations futurs. C'est à ces éléments qu'il faut accorder la priorité lorsqu'on examine les activités futures de l'OMC.

En ce qui concerne les négociations déjà prévues, il serait important que les Membres examinent et arrêtent un programme de travail pour faciliter le commencement des négociations. Nous aimerions participer à de tels débats ainsi qu'aux négociations qui s'ensuivront. Si nous ne sommes pas Membre de l'OMC lorsque les négociations commenceront, nous souhaiterions quand même y participer, les résultats étant mis en oeuvre avant l'accession sur une base autonome et, après l'accession, en tant qu'obligation découlant de l'OMC.

Conclusion

Il est capital que les décideurs maintiennent la dynamique de la recherche du consensus pour relever les nouveaux défis à mesure que nous avançons dans le nouveau millénaire vers un régime commercial qui devient sans cesse plus complexe et plus divers. En tant que membre responsable de la communauté commerciale internationale, nous participerons aux nouveaux débats sur l'agriculture, le commerce des services, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et d'autres questions, lorsqu'on sera parvenu au consensus nécessaire.
